Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 26 (1881)

Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 30 Avril 1881.

XXVIº Année.

Sommaire. — Expédition de Tunisie, p. 193. — Nouvelles et chronique, p. 208. Supplément comme Armes spéciales. — Question des fortifications, p. 209. — Circulaires et pièces officielles, p. 222. — Nouvelles et chronique, p. 223.

Expédition de Tunisie.

En d'autres temps, de quelque vingt ans antérieurs, l'expédition actuelle de la France contre la Tunisie eût été peu remarquée. Elle eût compté pour un des nombreux et inévitables incidents de l'occupation de l'Algérie, amenant des engagements non-seulement sur le territoire même de la conquête française, mais sur les zones frontières de l'ouest, du sud ou de l'est. Jadis, en guerre sérieuse contre le Maroc, à l'ouest, dont le maréchal Bugeaud la fit sortir victorieuse, la France se trouve aujourd'hui aux prises du côté opposé, c'est-à-dire avec la régence de Tunis, et comme c'est la première prise d'armes de la France depuis 1870-71, c'est un événement qui fait sensation.

Les causes de ce conflit sont multiples et datent de loin. Elles nous paraissent résumées d'une manière impartiale dans l'extrait ci-après d'un journal belge :

Depuis longtemps déjà, Tunis est un sujet de préccupation pour les hommes politiques de l'Europe. La France et l'Italie s'y disputent la prépondérance et y ont deux consuls remuants, dont les dissensions ont fait l'objet de maintes correspondances et de diverses manifestations.

Actuellement c'est le consul italien, M. Maccio, qui est en faveur et c'est à son influence que l'on attribue la décision prise par le bey de faire suspendre les travaux de construction d'un chemin de fer qu'une compagnie française construit de la frontière algérienne à Tunis.

Mais M. Maccio n'est pas seul à causer des ennuis à la France et à son représentant, M. Roustan. L'Anglais Levy fait valoir des droits sur une propriété, l'Enfida, acquise par une société française, et il est soutenu par son gouvernement, qui aurait même exigé de M. Barthélemy de St-Hilaire le départ des cuirassés français qui stationnaient alors en rade de Tunis.

La question du chemin de fer et celle de l'Enfida faisaient l'objet de transactions soit avec le gouvernement tunisien, soit avec le ministère anglais, et l'on prévoyait une solution pacifique lorsqu'une incursion des pillards arabes sur le territoire algérien est venue aggraver la position.

Les Kroumirs forment des tribus belliqueuses, qui habitent à l'intérieur de la Tunisie, près de la frontière mal délimitée de l'Algerie. Ils sont soumis nominalement au bey, mais celui-ci n'exerce aucune autorité effective.

De temps à autre ils font des incursions sur le territoire français et ramassent quelque butin, puis se replient rapidement avant que les troupes françaises aient pu les rejoindre. Ces incursions occasionnent des réclamations de dommages-intérêts, que le gouvernement tunisien finit par payer.

Nº 9